

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 12 février 2025.

Date de publication : 25 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, M. Loïc COLTEL, Mme Virginie THIVENT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL ;

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2025/1902/008 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2025.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 24 février 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

